

GATO

Journaliser auprès de la société Gateaux SARL, assujetti à la TVA au régime de la contre-prestation convenu.

- 1) Nous vendons de la marchandise pour CHF 56'000.- HT, TVA à 7.7%, à crédit, au client Dagobert.
- 2) Nous achetons de la marchandise pour CHF 306.-, il s'agit du montant net, après déduction d'un escompte de 10% et de la TVA, au taux de 7.7%.
- 3) Nous achetons de la marchandise pour CHF 23'000.- HT, TVA à 7.7%, par virement bancaire, auprès du fournisseur Dubuis. Nous bénéficions d'un rabais de 15% vu les bonnes relations qui nous lient à ce fournisseur.
- 4) Nous payons de la marchandise, en espèces, à la fournisseur Ghislaine, au prix catalogue de CHF 10'000.-. Nous bénéficions de 10% de rabais et 3% d'escompte, la tva est a prendre en compte au taux de 2.5% et aucune opération n'était comptabilisée.
- 5) Nous vendons de la marchandise, en espèces, à la cliente Valdete et encaissons 38'988.- TTC (TVA à 7.7%). La cliente a bénéficié d'un rabais de 5% et d'un escompte de 5%. Aucune opération n'était comptabilisée.